



Consultation de dossier

Le dossier peut être consulté en tout temps par les parties à la procédure ou leur mandataire. Il suffit de compléter ce formulaire pour convenir d'une date de consultation du dossier au greffe du tribunal.

Personne requérante:

Nom:

Prénom(s):

adresse une demande au greffe du Tribunal des prud'hommes pour consulter le dossier dans la cause ci-après en qualité de:

partie demanderesse

avocat·e ou mandataire de la partie demanderesse

partie défenderesse

avocat·e ou mandataire de la partie défenderesse

autres, à préciser

Adresse:

N° de téléphone:

Adresse e-mail:

N° de procédure:

Nom des parties:

Pendante devant:

l'autorité de conciliation

le tribunal

Date du jugement:

Motifs:

Nous vous contacterons **par courriel** pour convenir d'une date de consultation.

Date:

Signature: